

Certificate of advanced studies (CAS)

Agir pour la durabilité en milieu scolaire

Formation continue certifiée

15 crédits ECTS

www.hepl.ch/cas-durabilite

Haute école pédagogique
du canton de Vaud

Année académique
2026-2028

hep/



Table des matières

Préambule	4
Introduction	4
Formations continues certifiées de la HEP Vaud	5
Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud	5
Séance d'information	5
Présentation générale	6
Compétences travaillées	6
Public cible	7
Organisation des études	7
Programme de la formation	8
Calendrier de la formation	11
Structure modulaire du programme	12
Tableau de correspondance entre les modules et les compétences visées	12
Principe de l'évaluation	12
Evaluation des modules et du cursus	13
Frais d'inscription et taxes	13
Admission et services HEP	14
Conditions d'admission	14
Procédure d'inscription à la formation	14
Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-e-s	15
Inscription en tant qu'auditrices ou auditeurs	15
Carte d'inscription	
Conditions en cas de désistement	15
Délivrance des titres et du supplément au diplôme	15
Campus de la HEP Vaud	16
Base juridique	16

Dernière modification le 09.02.2026

Introduction

Le CAS Agir pour la durabilité en milieu scolaire est destiné aux enseignantes et enseignants de l'école obligatoire et post-obligatoire (gymnase et école professionnelle) qui désirent intégrer la durabilité et ses principes pédagogiques à leurs pratiques professionnelles. Il permet d'acquérir les savoirs et savoir-faire pour mettre en place et soutenir des projets pédagogiques et/ou institutionnels dans le domaine.

Les derniers résultats scientifiques, l'attente d'une partie des élèves et des enseignantes et enseignants, ainsi que la volonté du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) de mettre en œuvre une politique d'école durable sont à la base de ce CAS. Cette politique vise une évolution du système éducatif, des modalités d'enseignement et des lieux d'apprentissage. Dans cette optique, des référentes et référents durabilité sont désignés dans chaque établissement vaudois au plus tard pour la rentrée de 2024, et un concept global de durabilité sera à élaborer afin d'offrir une formation à tout le corps enseignant désireux de s'impliquer dans une approche concordante avec la durabilité et ses principes pédagogiques, le CAS vise cinq objectifs :

- Proposer une formation avancée sur les enjeux de la durabilité en milieu scolaire et de formation professionnelle ;
- Soutenir l'émergence d'une éducation à la durabilité au sein des écoles, y compris professionnelles ;
- Soutenir l'émergence d'une approche institutionnelle globale dans une optique de durabilité au sein des écoles ;
- Soutenir les participantes et les participants dans la mise en place d'une séquence, d'un projet d'établissement ou d'une mesure institutionnelle permettant d'implémenter la durabilité et ses enjeux pédagogiques ;
- Constituer une communauté d'échange et de soutien mutuel autour des enjeux de la durabilité en milieu scolaire.

Défini en collaboration avec la Cellule Durabilité du DEF et divers établissements scolaires, ce CAS articule apports théoriques et réalités du terrain. Il propose des outils d'analyse et de compréhension des besoins des acteurs des établissements vaudois qui souhaitent ancrer la durabilité et ses principes pédagogiques dans l'école. Il favorise l'appropriation d'outils de réflexion, de positionnement, d'action et d'évaluation nécessaires à l'exercice de la fonction de référente ou référent durabilité.

15 ECTS

Lieu de la formation

Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Lausanne

Direction

Responsables du programme CAS Durabilité

Nadia Lousselet, UER «
Didactiques des sciences
humaines et sociales » (SHS)
Gaëlle Serquet, UER «
Didactiques des sciences
humaines et sociales » (SHS)

Responsables du pilotage de la Formation continue certifiée

Amaury Daele, FCC
Responsable pilotage
Laura Bachmann, FCC
Coordination

Equipe pédagogique

Formatrices et formateurs
issus de plusieurs entités de la
HEP.

D'autres intervenantes et
intervenants externes à la HEP,
dont des enseignantes et
enseignants, apporteront
également leur expertise.

Liens utiles

- [Informations admissions](#)
- [Formulaire d'admission](#)
- [Questions fréquentes](#)

Formations continues certifiées de la HEP Vaud

Ce programme de formation est proposé par la HEP Vaud via la Filière des formations continues certifiées (formations postgrades) et l'Unité d'enseignement et de recherche « Didactique des sciences humaines et sociales » (SHS).

Les formations de type :

Certificate of Advanced Studies (CAS) (entre 10 et 29 crédits ECTS)

Diploma of Advanced Studies (DAS) (entre 30 et 59 crédits ECTS)

Master of Advanced Studies (MAS) (minimum 60 crédits ECTS)

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation de base (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux professionnels actifs dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'éducation, de la santé et du social l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes, au sein d'organisations publiques ou privées.

Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud sont l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes. Pour ce faire, elles se fondent notamment sur les principes suivants:

- Former des professionnelles et professionnels capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats
- Former des professionnelles et professionnels capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques
- Prendre en compte l'expérience des participantes et participants, l'environnement socioprofessionnel de chacune ou chacun et les conditions d'exercice de sa pratique
- S'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives
- Faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger
- Favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées des participantes et participants ou d'expertes et experts afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel
- Offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation
- Inclure dans la formation les résultats récents de la recherche

Séance d'information

Une séance d'information aura lieu en ligne le **lundi 23 mars 2026 à 17h30**.

Lien : <https://eu01web.zoom.us/j/69506322882?pwd=b3WaQKaMgBaBX1rryh3esUzp8XbDs8.1>

Cette séance présentera les informations utiles sur la structure du programme, les objectifs d'enseignement et les conditions d'admission.

Compétences travaillées

A l'issue de la formation, les participantes et participants seront capables de :

Connaissance et compréhension

1. Connaître les enjeux de la durabilité dans le contexte scolaire et construire une posture théoriquement et empiriquement fondée dans le domaine ;
2. Connaître une variété d'outils théoriques et pratiques favorisant, d'une part, l'analyse de l'existant dans une optique de durabilité et d'éducation à la durabilité et, d'autre part, l'ancrage de la durabilité et de l'éducation à la durabilité dans un établissement scolaire ;

Application des connaissances et de la compréhension

3. Implémenter une éducation à la durabilité dans leurs enseignements ;
4. Engager et soutenir la mise en place de projets pédagogiques en lien avec les enjeux de la durabilité ;
5. Engager et soutenir une démarche faisant évoluer l'établissement vers une meilleure prise en compte de la durabilité en milieu scolaire ;

Capacité de former des jugements

6. Situer leur rôle et leur marge d'action en tant que personne-ressource en éducation à la durabilité ;
7. Evaluer le positionnement de leur établissement en termes de durabilité ;
8. Identifier les leviers, freins et pistes pour ancrer la durabilité et l'éducation à la durabilité dans un établissement scolaire, en collaboration avec les acteurs concernés ;

Savoir-faire en termes de communication

9. Communiquer de façon compréhensible et fondée sur les enjeux de la durabilité en milieu scolaire ;
10. Se constituer comme une interlocutrice ou un interlocuteur de référence et comme ressource autour des questions de durabilité et d'éducation à la durabilité ;

Capacité d'apprentissage en autonomie

11. S'engager dans une démarche réflexive sur sa pratique pour renforcer sa posture professionnelle dans le domaine de l'éducation à la durabilité ;
12. S'engager dans une démarche réflexive sur son établissement pour identifier de possibles pistes d'action allant dans le sens de la durabilité ;
13. Intégrer un esprit de veille (scientifique et pédagogique) et de mutualisation au sein d'équipes multidisciplinaires.

Les objectifs de formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification national (nqf.ch-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

Public cible

Ce programme de formation est ouvert aux enseignantes et enseignants de l'enseignement obligatoire, post-obligatoire et professionnel romand.

Une priorité sera donnée aux personnes nommées référentes ou référents durabilité, ou pressenties pour ce poste, dans les établissements scolaires publics vaudois.

Organisation des études

Le dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué de quatre modules respectivement de 4, 3, 3 et 1 crédits ECTS et d'un module transversal de certification qui compte 4 crédits ECTS, pour un total de 15 crédits ECTS.

Le CAS est un programme de formation qui se réalise à temps partiel, généralement à raison d'un jour et demi de cours par mois. Il représente environ 450 heures de travail dont 150 périodes de cours ou de sorties en présentiel. Les journées de formation ont généralement lieu les mercredis. Une ou deux journées peuvent avoir lieu les mardis et jeudis. Les enseignantes et enseignants vaudois bénéficient d'une décharge de 1,5 périodes pour suivre le CAS.

La durée du programme standard est de deux années. Le tableau ci-après résume la répartition annuelle et les intitulés de chaque module, ainsi que le nombre de crédits et la durée de chaque unité. Aux jours de cours s'ajoute du temps de travail à domicile et dans les établissements des participantes et participants.

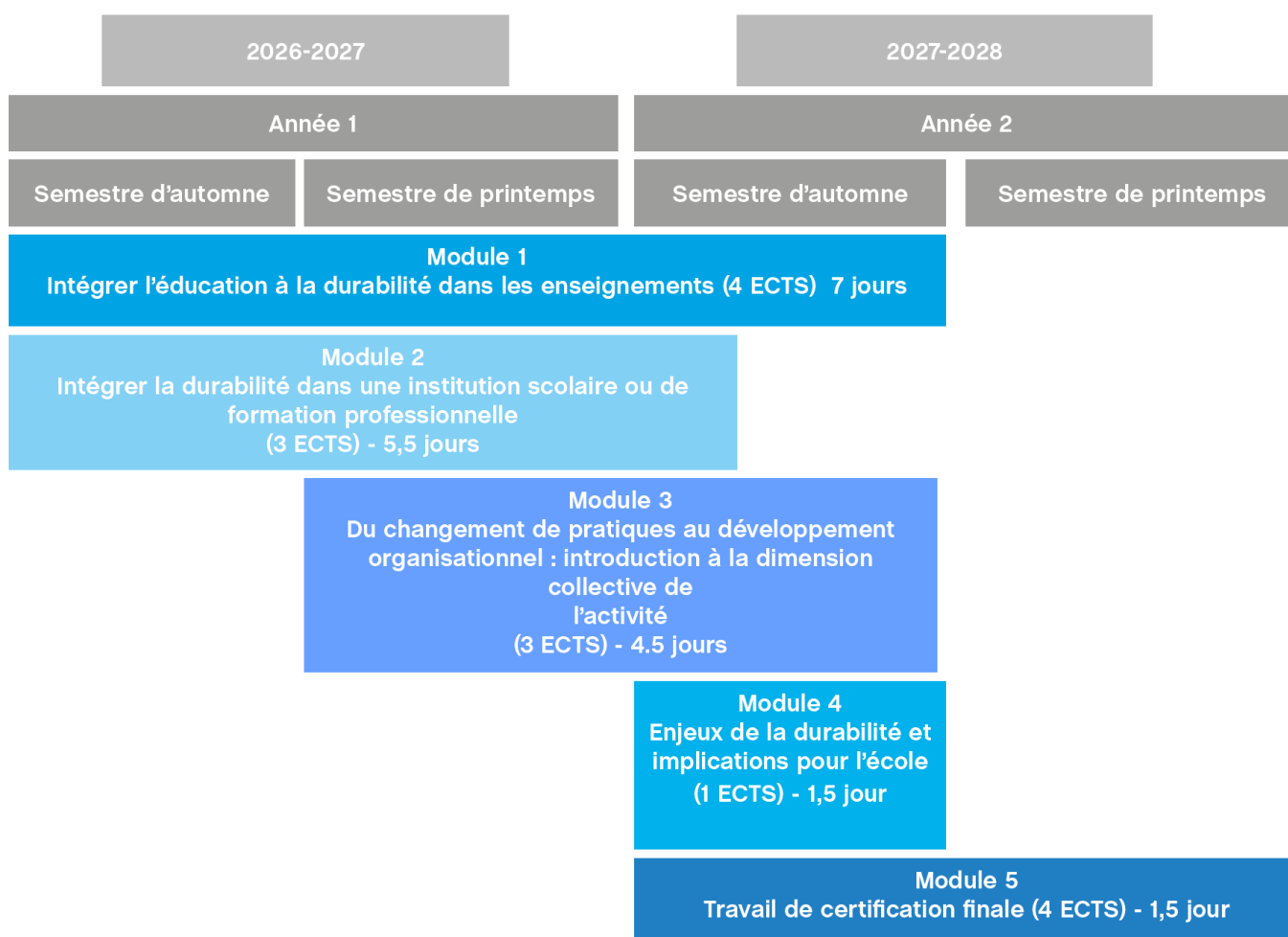


Tableau 1 : Vue d'ensemble de la formation 2026-2028

Programme de la formation

Module ED100 - Intégrer l'éducation à la durabilité dans les enseignements - 4 ECTS

Ce module a pour objectif de permettre aux participantes et participants d'intégrer les principes d'une éducation à la durabilité dans leur enseignement, de manière disciplinaire et interdisciplinaire, en mobilisant diverses approches pédagogiques (pédagogie par projet, éducation en et par l'extérieur, etc.). Il permet également d'identifier comment mobiliser des collègues à entrer dans ce type de démarches.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
ED100-1	Enseigner dans une optique d'éducation à la durabilité : introduction	2,5	1,5	-	-
ED100-2	Enseigner dans une optique d'éducation à la durabilité : approfondissements	-	-	3	-
	Total	2,5	1,5	3	-

Responsable du module
Lausselet Nadia, UER SH
nadia.lausselet@hepl.ch

Serquet Gaëlle, UER SH
gaelle.serquet@hepl.ch

Intervenantes et intervenants

Formatrices et formateurs issus de plusieurs entités de la HEP.

D'autres intervenantes et intervenants externes à la HEP, dont des enseignantes et enseignants, apporteront également leur expertise.

Compétences travaillées

1, 2, 3, 4, 10, 11

Modalités pédagogiques et de certification

Témoignages et partage d'expériences, visites d'établissements, apports conceptuels mis en lien avec la pratique, travail collaboratif autour de l'élaboration d'une séquence interdisciplinaire.

Certification

Élaboration d'une « boîte à outils pédagogiques » personnalisée et d'un carnet d'accompagnement pour l'élève et planification d'une séquence d'enseignement/apprentissage, avec justifications, dans le cadre d'un document intégré au travail certificatif final.

Des consignes détaillées à ce sujet seront remises au début de la formation.

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participantes et participants seront en mesure :

- d'intégrer les principes d'une éducation à la durabilité dans leur enseignement, de manière disciplinaire et interdisciplinaire, en mobilisant diverses approches pédagogiques (dont la pédagogie par projet et la pédagogie en et par l'extérieur) ;
- d'utiliser leur établissement et/ou les environs de celui-ci comme lieux d'expérimentation et d'apprentissage pour leurs élèves/étudiantes et étudiants ;
- de créer un dispositif d'évaluation des apprentissages cohérent avec une éducation à la durabilité ;
- d'expliquer les enjeux principaux de l'éducation à la durabilité dans le contexte éducatif actuel.

Module ED200 - Intégrer la durabilité dans une institution scolaire ou de formation professionnelle - 3 ECTS

Ce module a pour objectif de rendre explicite l'importance d'un environnement d'apprentissage en cohérence avec la durabilité et d'identifier comment l'école peut servir de terrain d'expérience pour les élèves dans une optique d'éducation à la durabilité. Il s'agira donc de coordonner la dimension institutionnelle (consommation d'énergie, produits de la cafétéria, gouvernance, etc.) et la dimension pédagogique (enseignements) dans une optique nommée « approche institutionnelle globale » (whole school approach, en anglais). Les participantes et participants découvriront dans ce but des outils qui permettent de réaliser un état des lieux et d'identifier les possibilités de faire évoluer leur établissement vers une meilleure prise en compte de la durabilité et de ses implications pédagogiques.

Responsable du module

Lausset Nadia, UER SH
nadia.lausset@hepl.ch

Serquet Gaëlle, UER SH
gaelle.serquet@hepl.ch

Intervenantes et intervenants

Formatrices et formateurs issus de plusieurs entités de la HEP.

D'autres intervenantes et intervenants externes à la HEP, dont des enseignantes et enseignants, apporteront également leur expertise.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
ED200-1	Connaître les vecteurs du changement dans son établissement	2	2,5	-	-
ED200-2	Être acteur du changement dans son établissement	-	-	1	-
	Total	2	2,5	1	-

Compétences travaillées

1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12

Modalités pédagogiques et de certification

Témoignages, partage d'expériences, mise en perspective conceptuelle, travail collaboratif autour de critères existants pour faire un état des lieux de son établissement.

Certification

Élaboration d'une grille d'évaluation et d'une planification pour un projet en durabilité pour son établissement avec justifications, dans le cadre d'un document intégré au travail certificatif final.

Des consignes détaillées à ce sujet seront remises au début de la formation.

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participantes et participants seront en mesure :

- d'expliquer ce qu'est une approche institutionnelle globale en milieu scolaire (ou wholeschool approach) dans un contexte de durabilité et d'identifier d'éventuels champs de tension y relatifs ;
- d'élaborer, sur la base de critères existants, un outil pour évaluer leur établissement selon les principes de la durabilité et de l'éducation à la durabilité ;
- de réaliser un premier état des lieux de leur établissement dans le but d'identifier des pistes pour tendre vers une approche institutionnelle globale ;
- de mettre en place un projet pour la durabilité pour leur établissement et d'identifier des pistes pour fédérer leurs collègues autour de ce projet.

Module ED300 - Du changement de pratiques au développement organisationnel : introduction à la dimension collective de l'activité - 3 ECTS

Responsable du module
Allenbach Marco, UER DV
marco.allenbach@hepl.ch

Ce module a pour visée de mieux comprendre les processus à travers lesquels de nouvelles pratiques peuvent se développer au sein d'une école. Des intervenantes et intervenants de divers pays, au bénéfice d'une expertise et d'une expérience avérées, présenteront des approches conceptuelles et des démarches éprouvées sur les processus participatifs et l'accompagnement du changement. Les échanges entre participantes et participants, occupant des fonctions diverses au sein de différents établissements, permettront de comprendre les enjeux et les facteurs transversaux à prendre en considération pour soutenir le développement des pratiques et des organisations. Les mises en dialogue entre acteurs du terrain impliqués dans des thématiques variées (inclusion, durabilité, numérique, etc.) visent également à réfléchir aux articulations nécessaires et aux synergies possibles entre les projets liés à ces diverses thématiques.

Intervenantes et intervenants
Formatrices et formateurs
issus de plusieurs entités de la
HEP

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
ED300-1	Cadrage et apports conceptuels	-	1.5	1	-
ED300-2	Séminaires de travail intersectoriels	-	1	1.5	-
	Total	-	2.5	2.5	-

Compétences travaillées

4, 5, 6, 9, 10, 12, 13

Modalités pédagogiques et de certification

Apports conceptuels, témoignages et travail interactif. Accompagnement collectif des projets et défis rencontrés par les participantes et participants dans leur pratique, partage d'expériences, mobilisation et mise en débat des apports conceptuels de l'unité 1.

Certification

Travail réflexif mené tout au long du module, centré sur le développement des pratiques et projets du-de la participant-e, et favorisant les liens théorie-pratique. Des consignes détaillées à ce sujet seront remises au début de la formation.

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participantes et participants seront en mesure :

- de situer leur action et leur rôle pour favoriser des processus de co-développement professionnels et contribuer au changement collectif ;
- d'appréhender les freins et les moteurs qui se manifestent lors de ces processus, pour impliquer davantage les différents acteurs en donnant du sens au changement, mais aussi aux résistances qu'il peut susciter ;
- de réfléchir à l'articulation et aux synergies possibles entre les différents projets menés au sein d'un établissement scolaire ;
- d'identifier et de mobiliser les formes de soutien dont elles et ils ont besoin pour le développement de leurs propres pratiques.

Module ED400 - Enjeux de la durabilité et implications pour l'école - 1 ECTS

Ce module a pour objectif d'offrir un bagage théorique aux participantes et participants au niveau des savoirs académiques de référence dans le domaine de la durabilité, ainsi qu'au niveau des savoirs didactiques de référence dans le domaine de l'éducation à la durabilité (interdisciplinarité, pensée complexe, pensée prospective, etc.).

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
ED400-1	Savoirs académiques de référence et liens à la pratique	-	-	1,5	-
	Total	-	-	1,5	-

Responsable du module

Lausset Nadia, UER SH
nadia.lausset@hepl.ch

Serquet Gaëlle
gaelle.serquet@hepl.ch

Intervenantes et intervenants

Formatrices et formateurs issus de plusieurs entités de la HEP

D'autres intervenantes et intervenants externes à la HEP, dont spécialistes de de l'Université de Lausanne, apporteront également leur expertise

Compétences travaillées

1, 2, 3, 7, 10, 11, 13

Modalités pédagogiques et de certification

Mise en lien entre les éléments du module et les modules précédents dans le cadre d'un bref travail réflexif intégré au travail certificatif final.

Certification

Conférences de présentation des savoirs académiques et didactiques de base, travail interactif pour lier le contenu des conférences à la pratique professionnelle des participantes et participants.

Des consignes détaillées à ce sujet seront remises au début de la formation.

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participantes et participants seront en mesure :

- d'expliquer les notions de base sous-jacentes à la durabilité et à l'éducation à la durabilité ;
- d'identifier et de mobiliser les savoirs de référence pertinents pour leur pratique.

Calendrier de la formation

La formation aura lieu de septembre 2026 à juin 2028.

Un calendrier détaillé sera communiqué en **mai 2026** aux personnes admises.

Structure modulaire

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègre diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative. Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en oeuvre diverses stratégies d'enseignement ;
- d'une part de travail personnel ;
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation peuvent prendre la forme de cours ou de séminaire. Les séminaires permettent aux participantes et participants d'intégrer les apports du cours, notamment par le biais d'activités orientées sur la pratique et l'expérimentation de situations concrètes (ex. analyse de ses pratiques professionnelles). Les séminaires d'intégration permettent d'établir des liens entre des savoirs théoriques acquis dans le cadre de divers modules et des savoirs d'expérience acquis dans des lieux variés, en se centrant sur une thématique et sur l'analyse de la progression au cours du semestre.

Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participantes et participants au terme de leur formation.

Nom du module		Compétences	ECTS
ED100	Intégrer l'éducation à la durabilité dans les enseignements	1, 2, 3, 4, 10, 11	4
ED200	Intégrer la durabilité dans une institution scolaire ou de formation professionnelle	1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12	3
ED300	Du changement de pratiques au développement organisationnel : introduction à la dimension collective de l'activité	4, 5, 6, 9, 10, 12, 13	3
ED400	Enjeux de la durabilité et implications pour l'école	1, 2, 3, 7, 10, 11, 13	1

Principe de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participantes et participants de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis. Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

Évaluation formative

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participantes et participants sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilans réflexifs, exercices pratiques, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

Évaluation certificative

Les modules font l'objet d'une évaluation certificative et reçoivent une validation, avec une mention « acquis » ou « non acquis ». L'évaluation certificative finale détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation se fait sur la base d'une démarche adaptée au contexte professionnel des participantes et participants et mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Pour permettre aux participantes et participants le plein investissement dans leur projet de certification final lors du 4ème semestre, toutes les sessions des modules 1, 2 et 4 se concentrent sur les 3 premiers semestres. Ce projet est accompagné par les formateurs/trices du CAS et donne également lieu à un retour par les pairs.

Des consignes plus détaillées seront remises aux participantes et participants en cours de formation. Les modalités et les critères d'évaluation seront communiqués avant le début du travail certificatif aux participantes et participants.

Evaluation des modules et du cursus

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participantes et participants sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation (questionnaire en ligne). Cette évaluation des enseignements par les participantes et participants est conduite par le Pôle de la HEP Vaud dédié à cette activité. Elle contribue à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, du/de la responsable du CAS ou de la filière des formations postgrades toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

Frais d'inscription et taxes

Finance d'inscription à l'admission : **CHF 100.-**

Coût pour l'ensemble du CAS : **CHF 7'500.-**

Les enseignantes et enseignants vaudois bénéficient d'une prise en charge du coût total de la formation, hors frais d'inscription à l'admission (plus d'information sous « **Conditions spécifiques aux enseignantes enseignants vaudois ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud** »).

ADMISSION ET SERVICES HEP

Conditions d'admission

Sont admises et admis au programme de formation, les candidates et candidats :

- porteuses ou porteurs d'un titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent) ou d'un titre de niveau Bachelor (ou titre jugé équivalent).
- pouvant faire valoir deux années d'expérience professionnelle.

Admission sur dossier

Si la candidate ou le candidat n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, il-elle peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature (Directive 05_03 ; www.etudiant.hepl.ch/directives).

Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de CHF 300.- **non remboursable**.

Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone : +41 21 316 92 70 e-mail : participants-fcc@hepl.ch

Les demandes déposées hors délai d'inscription ne seront pas prises en compte.

Procédure d'inscription à la formation

Inscription en ligne candidat.hepl.ch/formulaire-admission

Les documents suivants sont à fournir en ligne :

- curriculum vitae
- copie du titre requis à l'admission
- justificatif du paiement de la finance d'inscription si pas payée en ligne à l'inscription
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement. Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les collaboratrices et collaborateurs salariés de la DGEO, de la DGEJ, de la DGEJ ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces services cantonaux.

Le processus peut être repris et modifié tant que l'envoi final n'a pas été effectué. Le délai d'inscription est fixé au **30 avril 2026**. **Les inscriptions restent ouvertes si des places sont encore disponibles**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidatures sont retenues conformément au [règlement des études menant à un CAS, DAS MAS](#). L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.- **non remboursable** sur l' IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT : BCVLCH2LXXX) ; titulaire : Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, **en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom "Finance Inscription_Nom_Prénom"**.

Ce paiement peut être directement effectué via la plateforme d'inscription en ligne.

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission. Les candidates et candidats sont informés directement dans le dossier de suivi en ligne.

Prise en compte des études déjà effectuées

Une admis, une demande de prise en compte des études déjà effectuées peut être adressée au Service académique. Elle permet la prise en compte de crédits de formation obtenus dans le cadre d'une autre formation abordant des compétences similaires ([Directive 05_04](#)). Cette demande a lieu une fois en début de formation et au plus tard jusqu'au **31 août**.

Renseignements auprès du conseil aux études

Tél: +41 21 316 92 70

Mail: participants-fcc@hepl.ch

Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-e-s

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation (voir ci-dessus « Procédure d'inscription à la formation »), les collaboratrices et collaborateurs de Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par le DGEO bénéficient d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP Vaud du coût de la formation.

Pour les conditions de décharge ou la prise en charge de certains frais, ces personnes peuvent s'adresser à leur service employeur, respectivement à leur direction d'établissement.

Inscription en tant qu'auditrices ou auditeurs

Toute personne âgée de 25 ans et qui désire suivre des enseignements sans viser l'obtention du CAS peut s'inscrire en tant qu'auditrice ou auditeur, dans la limite des places disponibles. Les modules 3 et 4 sont ouverts aux auditrices et aux auditeurs. Cette inscription se fait auprès de la Filière Formation continue, au plus tard le **31 août** pour le semestre d'automne et le **15 décembre** pour le semestre de printemps. Le nombre d'auditrices et d'auditeurs par module étant limité, les inscriptions sont retenues par ordre chronologique d'arrivée.

Conditions en cas de désistement

En validant le dossier électronique de candidature, l'engagement au programme de formation est considéré comme ferme.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou **avant le 15 août**, la facture est annulée. En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure.

Délivrance des titres et du supplément au diplôme

Les titres sont décernés lorsque la participante ou le participant a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, la participante ou le participant peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

Campus de la HEP Vaud

Le Campus de la HEP Vaud vous offre une diversité de services:

- [Activités culturelles et sportives](#)
- [Mobilité](#)
- [Bibliothèque](#)
- [Restaurant](#)
- [Renseignements divers auprès de l'association des étudiantes et étudiants HEP](#)

Base juridique

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique fait foi.

[Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique \(LHEP\)](#)

[Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique \(RLHEP\).](#)

[Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS \(RAS\)](#)

[Directive 05_68 du programme de formation menant au Certificate of Advanced Studies "Agir pour la durabilité en milieu scolaire"](#)